



## Conseil municipal de NOYAL-PONTIVY

-----  
Séance ordinaire du 15 mai 2023

Procès-verbal

-----

### Ordre du jour

#### ✓ Travaux bâtiments

1- Signature marchés centre multimédia

#### ✓ Finances

2- Décision modificative Résidence du Manoir

3- Clôture du BP Résidence du Manoir

4- Refus de passer une créance (TLE) en non-valeur

#### ✓ Voirie

5- Acquisition de délaissés de voirie (Succession Joachim Le Strat)

#### 6- Information

Le Valvert

Lotissement Porh Person 3

Passage en agglomération du village du Net et de Kerguimarec

Signature d'un contrat avec La Poste pour la création de la base adresse locale

Station épuration à Rescourio

Convoqué le 05 mai 2023, le conseil municipal de la commune de Noyal-Pontivy s'est réuni en salle du conseil municipal, **le lundi 15 mai 2023 à 18h30**, sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ROPERT.

Nombre de membres en exercice : 27 (Quorum : 14)

**Présents** : Monsieur Lionel ROPERT, Monsieur Henri DOMBROWSKI, Madame Sylvie GASCHARD, Monsieur Dominique QÉRO, Madame Claudine LE GARGASSON, Madame Michelle LE DOUGET, Monsieur Laurent NICOLAS, Monsieur Louis CADIC, Monsieur Christian LE TENNIER, Madame Gwénaëlle AMIAUX, Madame Corinne CONAN, Madame Valérie LE MOIGNIC, Monsieur Philippe LE CORNEC, Monsieur Erwan ROYER, Madame Angélique PUTOIS, Madame Lydie CAROT, Monsieur Hugo QUILLERÉ, Madame Chantal LABBAY, Monsieur Philippe JÉGOUREL, Madame Sylvie MONNET, Monsieur Laurent FOUCAULT, Madame Nelly GANIVET.

**Absent-es ayant donné procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des collectivités territoriales :**

Madame Rachel DUQUESNEL donne pouvoir à Monsieur Christian LE TENNIER

Madame Stéphanie GUIDARD donne pouvoir à Monsieur Philippe LE CORNEC

Madame Véronique ÉZANIC donne pouvoir à Madame Valérie LE MOIGNIC

Monsieur Michel HARNOIS donne pouvoir à Madame Nelly GANIVET

**Absent** : Monsieur Patrice CORBEL

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Philippe LE CORNEC pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LE CORNEC pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal**

**du 20 mars 2023**

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal du conseil municipal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

Le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

**Le maire propose alors d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.**

**Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

<b>Pour : 26 voix</b>
<b>Contre : 0 voix</b>
<b>Ont voté contre :</b>
<b>Abstentions : 0 voix</b>
<b>Se sont abstenus :</b>

**Signature de 8 marchés pour le futur centre multimédia**

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle qu'un marché de travaux concernant la réhabilitation d'un pavillon en centre multimédia a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée en application du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

4 lots ont été attribués lors de la séance du conseil municipal en date du 20 mars dernier.

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour 8 lots après redécoupage du lot « Cloisons, Doublage, Plafonds, Peinture, Carrelage, Faïence, Revêtement de sol » en 3 lots distincts.

Cette consultation a été lancée le 17 février 2023 pour une remise des offres fixée au 23 mars 2023.

La consultation comprenait 8 lots :

Lot	Objet
lot 1	Terrassement VRD Aménagements extérieurs
lot 2	Gros œuvre et démolition
lot 4	Isolation thermique extérieure sous enduit
lot 7	Cloisons, Doublage, Plafonds
lot 8	Electricité, courant fort, courant faible
lot 9	CVC, Plomberie
lot 11	Peinture
lot 12	Carrelage, Faïence, Revêtement de sol

Les membres de la commission d'ouvertures des plis se sont réunis le 4 mai 2023 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur l'adjoint propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassement VRD Aménagements extérieurs	Kalon	61 748.80 €	74 098.56 €
2	Gros œuvre et démolition	Le Ho	97 205.99 €	116 647.19 €
4	Isolation thermique extérieure sous enduit	EURL DIAS BATISTA Carlos	47 751.76 €	57 302.11 €
7	Cloisons, Doublage, Plafonds	Le Sourn Habitat	41 191.09 €	49 429.31 €
8	Electricité, courant fort, courant faible	EA2I	43 880.00 €	52 656.00 €
9	CVC, Plomberie	SPE	20 580.00 €	24 696.00 €
11	Peinture	Le Roux Peintures	23 673.60 €	28 408.32 €
12	Carrelage, Faïence, Revêtement de sol	Moisan	23 000.00 €	27 600.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- décide de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché de travaux relatif à la réhabilitation et extension d'un pavillon en centre multimédia
- donne pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

<b>Pour : 26 voix</b> <b>Contre : 6 voix</b> <b>Ont voté contre : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY, Philippe JÉGOUREL</b> <b>Abstentions : 0 voix</b> <b>Se sont abstenus :</b>
---

Monsieur Lionel ROBERT : « Le week-end de Pâques, il y avait eu des inscriptions sur ce bâtiment. Elles ont été effacées dès le mardi matin par les services techniques qui ont pris du temps pour le faire. Pour information, une plainte a été déposée à la gendarmerie. »

2	<b>Finances</b>
---	-----------------

<b><u>Décision modificative N° 1 – BP Résidence du Manoir 2023</u></b>
--

Le conseil municipal est invité à modifier les crédits budgétaires du budget « Résidence du Manoir 2023 » comme suit :

Dépense de fonctionnement	Recette de fonctionnement
Article 65822 - 4 187.31 € Reversement budget annexe	
Article 673 + 4 187.31 € Titres annulés sur exercice antérieur	

Madame Sylvie GASCHARD : « Il s'agit d'une écriture de régularisation à la demande du Trésor. »

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

<b>Pour : 26 voix</b> <b>Contre : 0 voix</b> <b>Ont voté contre : 0</b> <b>Abstentions : 0 voix</b> <b>Se sont abstenus :</b>
---

## **Clôture du budget Résidence du Manoir**

Madame l'adjointe aux finances présente au conseil municipal l'excédent final du lotissement de la Résidence du Manoir (66 014.69 €).

Ce budget ne présente plus aucun mouvement. Il convient donc de clôturer ce budget et de procéder à l'intégration du résultat au budget principal de la commune.

**Il est demandé au conseil municipal de voter :**

- **Le reversement du solde du budget annexe de la Résidence de Manoir au budget principal de la commune 2023**
- **La clôture du budget annexe en donnant pouvoir au maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 26 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Ont voté contre : 0**  
**Abstentions : 0 voix**  
**Se sont abstenus :**

## **Refus d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme**

Le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de la direction des finances sollicitant l'admission en non-valeur d'une taxe locale d'équipement due par Monsieur MASSON Laurent et Madame LEAUTÉ Sonia.

Le reste à recouvrer est de 107 €.

Monsieur Lionel ROPERT : « Je veux préciser qu'ils ont payé une partie de leur taxe mais pas toute la taxe.

Le Maire propose de refuser l'admission en non-valeur de cette créance.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le dossier.**

**Le conseil municipal décide de refuser l'admission en non-valeur de cette somme.**

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 26 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Ont voté contre : 0**  
**Abstentions : 0 voix**  
**Se sont abstenus :**

3	Voirie
---	--------

## Acquisition de délaissés de voirie – Succession Joachim Le Strat

Dans le cadre de la succession de Monsieur Joachim LE STRAT, des parcelles lui appartenant ainsi qu'à son épouse, sont des portions de voirie.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Au Burenno, parcelle XK N°231 pour 85 m<sup>2</sup>
- Au Clandy, parcelle XK N°236 pour 107 m<sup>2</sup>
- Au Guily, parcelle XL N°231 pour 31 m<sup>2</sup>

Le Maire propose d'acquérir ces 3 parcelles pour la somme de 1 €.

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le dossier.**

**Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

<b>Pour : 26 voix</b>
<b>Contre : 0 voix</b>
<b>Ont voté contre :</b>
<b>Abstentions : 0 voix</b>
<b>Se sont abstenus :</b>

4	Divers
---	--------

Le Valvert
------------

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « L'objectif de la présentation de ce soir, c'est de vous présenter l'avant-projet et de faire ensuite un point de situation sur l'avancée des travaux qui ont déjà débuté.

On avait pris l'option au départ de laisser la rivière travailler pendant la période hivernale de manière à voir la place qu'allait prendre le cours de la rivière. Bien nous en a pris car au moment de l'effacement de la digue, la rivière partait complètement sur la gauche, sur le sud de l'étang et en fait avec les crues hivernales, elle a changé son cours et a repris son cours qui ressemble de manière assez proche à celui du tracé de 1965. La rivière a repris pas mal de force.

L'ancien parking sera complètement modifié. L'objectif est de faire un parking qui retrouvera une grande partie de sa perméabilité. Ne seront préservées que les zones de circulation des véhicules, tout le reste sera défait. C'est des dalles gazon qui seront implantées de manière à favoriser l'infiltration de l'eau ... le parking sera végétalisé, il y aura l'implantation de tables de pique-nique de manière à permettre aux gens qui viennent prendre une pause à midi de s'installer à proximité de leur véhicule de manière à ne pas perdre un tiers de leur pause à trouver un endroit où s'asseoir.

Le bloc sanitaire sera refait. Il y avait 2 possibilités : mettre un bloc auto-nettoyant ou mettre un système de toilettes sèches à lombricompostage. On a retenu sans doute, le bloc autonettoyant car le site étant assez excentré du bourg, il faut qu'on soit certains que les visiteurs jouent le jeu, sachant que ce sont des toilettes qui fonctionnent avec des séparateurs d'urines, si les gens ne respectent pas les choses, le système ne peut pas fonctionner. Donc on s'orientera plutôt sur un bloc autonettoyant.

La zone de plage sera refaite de manière à garder une trace de l'histoire du site avec l'implantation de transats, de zone de repos et d'un terrain de beach volley.

Sur la totalité de l'étang, sur la partie réservée aux aménagements de loisirs, il y aura une gestion différenciée qui sera mise en place. C'est cohérent avec le nouvel esprit qu'on veut donner au lieu à savoir une zone nature, réservé un biotope intéressant pour la suite de la vie du site.

La partie platelage n'est pas sous maîtrise d'œuvre de Xavier Nicolas mais de Blavet Terre et Eau.

Le cheminement sera en stabilisé sur une largeur de 3 mètres. Il y aura une pente légère qui permettra l'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Comment on empêche l'eau de ne pas venir sur le chemin comme la noue est de l'autre côté. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI « La noue c'est de manière à éviter que l'eau stagne sur le stabilisé. Sur le chemin, il y aura un système de drains qui sera prévu. Le but c'est que l'eau ne stagne pas donc il y aura une petite pente dans l'axe longitudinal du chemin pour que les eaux ne restent pas sur le cheminement. Tout le chemin sera PMR.

Il y aura une aire de jeu qui sera implantée pour des enfants de 6/12 ans.

Il y aura une zone parcours aventure, à destination des enfants, de l'accrobranche à moins d'un mètre du sol de manière à ce que ça puisse être utilisé sans surveillance particulière et avec toutes les garanties de sécurité qui s'imposent. Il y aura aussi des agrès de repos pour les parents et des mobiliers en filet.

Il y aura un observatoire à oiseaux.

Implantation du bi-cross pour les enfants : à voir pour l'implantation pour ne pas empiéter sur la zone humide.

Un autre parking fait en terre et pierres pour en faire un parking de délestage si jamais il y a de l'affluence sur le site et que les gens veulent néanmoins se garer. Le but du jeu c'est de laisser une zone qui reste perméable.

Sur le site de l'ancienne digue, il y aura une zone avec des barbecues en dur, un plancher de 135 m<sup>2</sup> qui permettra de faire des guinguettes éphémères, une zone pour implanter un food truck et un parking à vélos.

Petite aire de jeux à destination des tout-petits (2/6 ans), demande remontée au moment des réunions publiques par les assistantes maternelles. Cette zone sera sécurisée.

Le parcours sportif sera implanté pour l'instant sur une base de 6 agrès qui seront répartis sur le pourtour de la zone humide.

L'aire de camping-car avec un budget mis en place par Py CC sur l'actuel parking de l'actuel chiens de défense. Pas de date particulière sur le phasage. Mais c'est budgété cette année.

Monsieur Laurent FOUCAULT : « On aura peut-être un non-accès pour les camping-cars pendant un temps. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Sachant que la zone de vidange ne sera pas opérationnelle et qu'ils ont vocation, prochainement à rejoindre le parking des chiens de défense, ils pourront toujours stationner. D'ailleurs quand je vais au Valvert, je me rends compte qu'il y a pas mal de camping-cars et ils stationnent déjà sur le parking du haut.

Dans la zone détente et aventure, parcours à base d'obstacles de faible hauteur pour un budget de 40 000 € environ. A affiner.

Ce qui est intéressant dans leur démarche, au-delà du fait que c'est une entreprise locale, c'est le système qu'ils ont conçu. Contrairement à ce qu'on voit sur beaucoup de sites d'accrobranche, l'arbre n'est pas cerclé. C'est des tirefonds qui sont enfoncés dans l'arbre et le câblage passe autour. Ce qui fait qu'on peut préserver la croissance de l'arbre. Dans un espace nature, c'est relativement cohérent avec l'esprit de ce qu'on cherche à faire.

Les jeux pour les 2/6 ans seront des jeux simples mais des jeux qui sortiront un peu de ce qu'on voit partout. Des jeux qui laissent une certaine place à l'imagination et qui peuvent être aussi bien utilisés par les parents que par les enfants. Pendant que les enfants font une partie de grimpe sur un obstacle, ça n'empêche pas les parents de s'asseoir dessus pour prendre des photos.

On affinera ce qu'on cherche comme jeux et agrès en commission.

L'estimation du coût du projet.

Il y a 3 lots qui ont été différenciés :

- la partie VRD Terrassement Voirie pour un montant de 389 000 € (466 000 € TTC)
- les espaces verts : il y aura sûrement des choses qui viendront en moins notamment les semences pour prairie. Budget : 82 222 € HT (98 666 € TTC)
- Partie Équipements : parcours aventures, le pont de signes qui n'est pas encore certain d'être fait, le mobilier en filet, les aires de jeux pour les enfants (trampoline, tyrolienne, parcours agilité), le parcours sportif en bois de 6 agrès, du mobilier (ce sera bien dans l'esprit de ce lieu, de pouvoir faire travailler des ESAT, on est en train de creuser la question là-dessus sachant que des établissements comme le Pigeon Blanc font des trucs super bien) sanitaires publics et le beach volley.

Je vais vous faire un petit point de ce qui a déjà été commencé. Au nord de l'étang, il y avait un ruisseau qui prenait sa source à 300 mètres à peu près et qui passait dans le fossé nord et qui se jetait au niveau de l'ancienne digue. Ce ruisseau a été restauré, renaturé et la passerelle 3x3 qui permet aux engins des services techniques ou secours éventuels de passer en toute sécurité. Pour l'instant c'est une passerelle métallique. Le but du jeu c'est que l'ensemble du cheminement soit d'un seul tenant. La passerelle sera enrobée en stabilisé au moment où la voirie sera faite par le bureau d'études.

La passerelle amont a été déchaussée avec les crues de cet hiver. On refera une passerelle de 7 m, les piles ont été coulées fin avril et la passerelle en bois sera posée mi-juin.

La passerelle aval : les piles ont été refaites en s'appuyant sur les murs anciens et les vestiges de l'ancienne digue seront habillées. Ce sera une passerelle d'un seul tenant de 17 m qui sera posée en même temps que la passerelle amont.

Au milieu du parcours, il y aura une zone de croisement et elle sera homologable PMR car à aucun moment la passerelle ne sera à plus de 80 cm de la zone humide et sera équipée de chasse-roues. On s'est arrangé de manière à ce que la pente reste en-dessous de 7 %, ce qui correspond aux normes PMR. La plus petite des mares sud a été redessinée et creusée de manière à éviter qu'elle s'assèche complètement l'été, pour proposer un refuge permanent aux batraciens. Je ne sais pas si vous avez été récemment au Valvert mais c'est envahi par les amphibiens et les grenouilles. On les entend chanter donc si ça peut rassurer ceux qui avaient peur que la biodiversité disparaisse sur la zone humide, au contraire qu'ils soient rassurés.

1 400 m de phragmites seront semés et auront vocation à coloniser l'espace progressivement. Pour nous l'objectif c'est de laisser coloniser jusqu'au platelage de manière qu'au-delà du platelage, ce sera en prairie naturelle. L'objectif c'est aussi de faire revenir des espèces qui sont typiques des zones humides notamment le phragmite des joncs.

Le platelage amont a débuté. On est obligé de l'interrompre car la zone est encore très mouillée. Il faut donc attendre que ça s'assèche un peu. Les travaux pourront se terminer mi-juin. Il y aura 3 zones de croisement et ils seront, en termes de largeur, cohérents avec un passage PMR. La seule différence qu'il y aura entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> platelage, c'est que celui-là, il y aura sans doute des moments, où il sera un peu plus au-dessus de 90 cm de la zone humide. Mais il sera carrossable ou utilisable par tout type de fauteuil ou PMR.

Les anciens pontons seront préservés de manière à faire un clin d'œil sur ce que le Valvert a pu être à une époque c'est-à-dire un étang. Les 2 pontons seront refaits sur le même principe que les platelages. La construction de l'observatoire à oiseaux a débuté aujourd'hui. L'écran d'occultation sera réalisé avec des fenêtres d'observation qui seront à différents niveaux.

Pour ce qui concerne le Valvert, il commence lui-même à être intégré avec le nouveau circuit de randonnée, les connexions commencent à se mettre en place. Le balisage final qui permettra d'intégrer complètement la zone humide dans le futur chemin homologué par la comcom, a débuté. Une fois que la voirie sera complète, le balisage sera mis en place.

Le chantier voirie commencera au milieu de l'automne, octobre/novembre pour une livraison définitive du site, fin du printemps 2024. »

Madame Sylvie MONNET : « Concernant les subventions, vous deviez avoir des retours en mars/avril. »



Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Les dossiers ont été déposés. Sur la partie intérieure qui a été budgétée aux alentours de 300 000 €, (il y aura environ, sans voir le chiffre exact encore parce que le linéaire de platelage n'est pas affiné) avec un reste à charge pour la commune de 60 000 €. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Il y a bien sûr les subventions du département. Pour la subvention DETR, il a été fait un choix de déposer tout sur le dossier du Technoal car la subvention DETR est plafonnée. On attend la réponse incessamment sous peu. Pour fin mai, on devrait savoir si on touche de la DETR ou de la DSIL. »

Madame Nelly GANIVET : « Pour l'information aux noyalais, vous deviez faire ça au mois de janvier également. Du coup, c'est reporté ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui c'est reporté. On devait le faire sauf qu'on n'avait pas l'avant-projet. Là maintenant il est beaucoup plus finalisé donc courant juin, il y aura une réunion de présentation publique. Ça ne va pas bouger beaucoup. »

### Lotissement Porh Person 3

Monsieur Dominique QUÉRO : « La mission de maîtrise d'œuvre avait été remportée par le cabinet Nicolas donc c'est lui qui va porter le projet jusqu'à sa finalité, à hauteur de 34 200 € TTC. Je vous rappelle les obligations du PLU qui sont de 19 lots à l'hectare soit environ 28 lots à créer sur la superficie que nous avons à lotir, avec obligation de 2 places de parking par lot et 10 % d'espaces verts. Il y a quelques temps, nous avons réalisé un 1<sup>er</sup> constat : impossibilité de réaliser des lots avec des superficies intéressantes en respectant la réglementation et donc, nous avons décidé de rencontrer en mars, les responsables de Morbihan Habitat afin d'intégrer la faisabilité d'intégrer des logements collectifs sur 2 parcelles prédéfinies par Xavier Nicolas et par nous-mêmes (parcelles N°14 et 6).

Présence de noues car on craint une puissance assez importante au niveau des eaux pluviales car on est dans une pente.

Largeur de chaussée entre 2.5 et 3 m. On n'a pas besoin d'avoir beaucoup plus, ça va permettre de limiter un peu la vitesse de circulation à l'intérieur et éviter de créer du danger.

Il y aura des placettes qui vont permettre d'avoir un sens de circulation et une facilité pour pouvoir y accéder.

Il y aura une zone plus aménagée qui sera peut-être un lieu de rencontre pour les riverains.

Il y a énormément de places de parking qui ont été pré-dessinées.

Sur l'ensemble des lots, le plus petit lot fait 440 m<sup>2</sup> et le plus grand, 777 m<sup>2</sup>. Les parties qui vont être récupérées par Morbihan Habitat, sont la parcelle 14 sur laquelle on va retrouver plusieurs logements, en l'occurrence des T2 et des T3. Sur le lot N°6, (672 m<sup>2</sup>), on retrouvera 3 maisons pour des T4.

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Sur les voies de circulation, 2.5 m à 3 m, ça ne me paraît pas large. Je ne connais pas assez. Sur ce qu'on a fait sur La Madeleine, on est sur quelle largeur ? On passe 2 voitures qui peuvent se croiser ? »

Monsieur Dominique QUÉRO : « On est sur 3 m. Une fois qu'on aura fait l'aménagement de la voie, on va y arriver. On s'aperçoit qu'il y a des îlots sur la partie haute, on réduit un peu la chaussée pour limiter la vitesse et sécuriser le lieu. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Je trouve dommage que la partie droite, près de la parcelle agricole, dommage qu'il ne soit pas prévu une bande enherbée, une bande verte. On met toujours les maisons à ras des parcelles agricoles et après on demande aux agriculteurs de reculer. Chacun doit y mettre un peu du sien. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « On n'a pas mis 3 m mais on a conservé une petite partie. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Si je ne m'abuse, ce n'est pas à 3m des maisons, Philippe, mais à 3 m des parcelles, des limites de parcelles. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Oui il faudrait donc 5 ou 10m. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Cela ne change rien pour l'agriculteur. A partir du moment où il est en limite de parcelle, il faut qu'il ait une bande à 3 m de la limite de parcelle de son voisin. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Justement, c'est l'occasion de laisser une bande enherbée entre les parcelles, laisser une bande communale entre les maisons et la parcelle agricole. Ça aurait été logique. On nous demande des choses. C'est toujours les mêmes qui reculent en fin de compte. Ça aurait peut-être fait un lot de moins dans le lotissement. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Après on a aussi la problématique de pouvoir trouver un seuil de rentabilité, donc il faut trouver un équilibre par rapport à tout ça. J'entends complètement, Philippe. Oui on peut encore réduire les parcelles. On est dans une zone rurale. On serait sur Vannes, oui, pourquoi pas. On peut faire du 300 ou 400 m<sup>2</sup>. C'est ce qui nous a été proposé dans les 1ers plans quand on a commencé à travailler dessus, quand on n'a pas eu la solution avec Morbihan Habitat. L'ensemble des lots tournait autour de 300 et 400 m<sup>2</sup>. Et on n'en avait pas suffisamment.

En résumé, on a eu l'accord de Morbihan Habitat pour 10 logements de type intermédiaire sur le lot N°14 (6 T2 d'environ 45 m<sup>2</sup> et 4 T3 de 60 m<sup>2</sup>) et sur le lot qui était en visuel côté gauche, 3 maisons individuelles groupées qui seront des T4 d'environ 80 m<sup>2</sup>. Chaque logement collectif a le label RE 2020, donc tout ce qui faut pour être conforme à ce qu'on attend par rapport à l'énergie.

La commune doit s'engager à la cession gratuite des assiettes foncières, à la prise en charge de la viabilisation et de la voirie. Les 2 lots doivent également être desservis en gaz. On s'est aperçu, notamment sur le Clos de La Madeleine, c'est que le gaz ne fonctionne quasiment plus, voire pas du tout car aucune habitation à aujourd'hui, nous a sollicités pour pouvoir faire un branchement gaz. On ne va pas répondre à l'ensemble des lots sur Porh Person 3 avec du gaz.

Le montant d'investissement de Morbihan Habitat est d'environ 2 050 000 €. Le montant des loyers correspond à 6 €/m<sup>2</sup>. Il faut savoir que 70 % des ménages morbihannais, je dirai même bretons, sont éligibles à ce genre de logement.

Sont proposés à la vente sur les lots qui nous appartiennent 9 500 m<sup>2</sup> au total. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Je vais faire un petit commentaire sur ce lotissement. Effectivement quand on a commencé à regarder ça l'année dernière, pour lancer le projet Porh Person 3, on a tout de suite été contraints par les règles du PLUi qui nous imposait tant de logements à l'hectare. Quand on regardait, on avait déjà quasiment 10 lots à 330 m<sup>2</sup> et encore, il fallait encore réduire. Là on s'est dit que ce n'était pas possible. Sur Vannes ou à la côte, ça se fait mais ici, à Noyal, faire un lotissement avec des parcelles de 330 m<sup>2</sup>, je pense que ça ne se serait pas vendu. Du coup, on s'est rapproché de Morbihan Habitat. Ils n'avaient pas eu de projets sur Noyal depuis de nombreuses années. On les retrouve sur Lorient et Vannes. En discutant avec eux, ils ont ouvert le dialogue et ils nous ont proposé ces logements-là. Ils ont l'accord de principe de leur côté, de leur investisseur pour pouvoir venir sur Noyal-Pontivy. Nous sommes, comme partout, en manque de logements, en manque de logements sociaux aussi par rapport aux normes qu'il y a. Le lotissement ne devrait pas être dénaturé car c'est en contrebas et c'est que 2 étages. La prochaine étape, c'est de déposer le permis d'aménager dans ces conditions-là et de travailler avec l'ABF et Py CC : écarter tout ce lotissement du périmètre ABF qui est quand même une contrainte aujourd'hui.

C'est vraiment un beau projet avec Morbihan Habitat qui revient sur la zone. On arrive à allier les 2 choses, c'est vraiment quelque chose de très bien pour ce lotissement-là sinon on se retrouvait à ne pas pouvoir le faire car on ne prenait pas le risque de mettre 35 logements là dont 15 logements à 300 m<sup>2</sup>. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Les parcelles que prennent Morbihan Habitat sont vendues au même prix que les autres ? »

Monsieur Lionel Ropert : « Non, elles sont données à Morbihan Habitat. Ça fait partie des conditions de Morbihan Habitat aujourd'hui. Sur les grandes villes, ils s'y retrouvent plus. Un lotissement de 3 hectares, que Morbihan vient sur une partie de 2 000 m<sup>2</sup> pour faire du logement, sur Vannes, le prix du m<sup>2</sup> à côté, le régule largement. Nous, on n'a pas de chiffre à donner au m<sup>2</sup> auquel ça va être vendu aujourd'hui. Le terrain avait été acheté en agricole donc il y a des choses en attente des services de l'Etat pour savoir s'il va falloir rectifier la plus-value. On sortira le prix du lotissement quand on sera sûr du prix qu'on a vraiment mais effectivement ces 2 parcelles-là (1 000 m<sup>2</sup> et 672 m<sup>2</sup>) seront données à Morbihan Habitat. S'il n'y avait pas ça dans la balance, leur projet ne passait pas et du coup, ils ne seraient pas venus.

Le timing, c'est dépôt du PA sans tarder et lancement des appels d'offres pour des travaux qui pourraient se faire fin d'année pour une commercialisation printemps prochain. On peut partie là-dessus. «

Monsieur Dominique QUÉRO : « L'ensemble du document avec plus de précisions a été présenté à l'ensemble de la commission lorsqu'on s'est réuni il y a quelques temps. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Le passage en agglomération de ces 2 villages vient du fait des passages surélevés qu'on veut mettre en place pour casser les vitesses à certains endroits. Dans la législation, les plateaux surélevés ne peuvent être fait qu'en agglomération. Ils ne peuvent pas être faits n'importe où. Kerguimarec, c'était un peu moins compliqué car c'est entre 2 zones commerciales et artisanales, forcément elles sont classées en agglomération. Et sur Le Net, ça va être de reculer les panneaux de Noyal-Pontivy, de l'autre côté du Net. Pour le moment, ce n'est pas fait. C'est juste une décision du maire. Tant que les travaux ne sont pas faits, on laisse comme ça mais dès que les travaux vont arriver, je prendrai l'arrêté nécessaire pour reculer les panneaux là-bas et mettre Le Net en agglomération comme Kerguimarec. »

Signature d'un contrat avec La Poste pour la création de la base adresse locale

Monsieur Lionel ROPERT : « C'est quelque chose qui est obligatoire pour les communes de + 3 500 habitants. Ce document est d'abord local puis ensuite national. Il permettra de rentrer dans un seul et même fichier toutes les adresses que l'on peut avoir sur Noyal-Pontivy. Les services de secours, de La Poste, les services de livraison peuvent se tromper par rapport à des numéros, à des noms de rue. On travaille sur 1 an. On rencontre La Poste, la semaine prochaine avec Gwénaëlle. Il y a un référent élu qui sera moi de par mon poste de police et Anne, en policière municipale.

Station d'épuration à Rescourio

Monsieur Lionel ROPERT : « Cette station a été fermée il y a quelques années, en bas des terrains de foot. Aujourd'hui, elle est amenée sans doute à rouvrir dans peut-être 7 ou 8 ans. La lagune de Kerfourn est blindée. Il était d'abord prévu de tout remonter de Kerfourn vers la zone de Kerguilloten et ensuite de remonter vers Rescourio. On a demandé, nous, notamment avec Christian qui est dans la commission, qu'ils prennent l'option de passer par Le Net. Il est possible que ce soit celle-là qui va être gardée. Ça c'est le schéma qu'il va avoir pour emmener tout ce qui vient de Kerfourn à Rescourio mais ce n'est pas pour autant, que dans l'immédiat que les villages de Guénolay et du Net pourront se connecter au service assainissement. C'est un peu dommage car ça va passer à côté et on ne pourra pas. C'est une 2<sup>ème</sup> phase qui pourra être étudiée par la suite. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « C'est si je me trompe mais Noyal est raccordée à Pontivy. Kerfourn ne pouvait pas se raccorder par Noyal pour aller à Pontivy ? Et éviter de rouvrir une station ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui mais ils changent de circuit. Non ce n'était pas possible. Pontivy a aussi tendance à saturer un petit peu donc en faisant une intermédiaire là, ça permettait de ré »soudre les 2 soucis. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Il y a quelques années quand Noyal est partie à Pontivy, il y avait de la capacité. Ça veut dire que Pontivy n'a plus de capacité ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « C'est limité. »

Monsieur Christian LE TENNIER : « Ce qui a favorisé, il y a quelques années, la possibilité de Noyal-Pontivy d'aller vers Pontivy, ça a été l'arrivée sur la commune de l'hôpital. Si cela ne s'était pas fait, cela n'aurait pas été possible de tout façon. Donc la station aurait déjà été redimensionnée à ce moment-là. Ce qui est prévu, c'est à peu près un équivalent de 6 000 habitants. Il y aura de la marge des 2 côtés. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Ce qui m'étonne juste, c'est dans les économies d'échelle et de structure. C'est que Pontivy ne puisse pas absorber le volume de Kerfourn, un volume raisonnable. »

Monsieur Christian LE TENNIER : « Comment venir de Kerfourn à Pontivy sans passer par Noyal ? »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Tu pouvais passer par Noyal mais envoyer le traitement d'eau à Pontivy. C'est surprenant de remettre une installation en marche qui va générer des frais, des investissements, des présences en personnel. Alors que Noyal va sur Pontivy. »

Monsieur Christian LE TENNIER : « Visiblement, ça ne passait pas. Il y a aussi des normes qui étaient à l'époque et qui ne sont plus les mêmes aujourd'hui. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « J'ai vu l'ordre du jour et j'étais étonné de l'information. Je comprends un peu mieux mais si vous pouviez en savoir un petit peu plus. »

Monsieur Christian LE TENNIER : « Il y aura une présentation qui sera faite en conseil municipal prochainement sur ce point-là. »

Monsieur Lionel ROPERT : « J'ai vu Jean-Pierre LE PONNER, le vice-président à l'assainissement qui m'a dit qu'il viendra faire une présentation en conseil municipal. Mais je voulais vous en informer pour que tout le monde le sache. »

## **Questions du groupe** **« Unis pour réussir Noyal-Pontivy »** **CM LUNDI 15 MAI 2023**

### **1- Conseiller numérique**

Le conseiller numérique a terminé son contrat fin avril 2023 après 2 années à TechNo@l. Ses missions, la sensibilisation aux enjeux du numérique, les usages quotidiens du numérique et l'autonomie des usagers pour réaliser des démarches en ligne ont été financés par l'Etat à hauteur de 50 000 €.

**Question n°1** : Quel est le bilan ? Combien de Noyalais avez-vous ciblés pour bénéficier de ces ateliers ? Et combien ont suivi ces formations ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Ça tombe bien, j'ai le bilan. C'est une activité qui était arrêtée au 11 mai car le contrat finit fin mai et pas fin avril. Il est toujours en cours le contrat de Damien jusqu'à la fin du mois. Il y a eu 95 nouveaux usagers, accompagnés durant cette période avec un total de 1 375 accompagnements totaux enregistrés dont certains récurrents. 123 ateliers réalisés et 1 252 participants au total. 77 accompagnements individuels et 46 demandes ponctuelles. 1 192 accompagnements avec suivi soit 86 % des usagers accompagnés sur cette période, 60 en accompagnements individuels et 1 128 en ateliers collectifs. Il y a eu 4 directions vers une autre structure agréée. Voilà pour les informations de ce qu'a donné le conseiller numérique sur ces 2èmes années de contrat.

Aujourd'hui, nous avons voté au budget, si vous vous souvenez, un rallongement de ce conseiller numérique. On a fait la proposition à Damien de le garder, s'il voulait rester avec nous. On lui a fait cette proposition en fin de semaine. On attend sa réponse qui devrait être positive selon toute vraisemblance. Les conditions financières étaient un peu modifiées car c'était plus du 100 % mais c'était du 70 % la 1<sup>ère</sup> année, 50 % la 2<sup>ème</sup> année et 50 % la 3<sup>ème</sup> année. Le contrat n'est pas obligé d'être fait sur 3 ans, il peut être séparé en 2 c'est-à-dire sur 18 mois dans un 1<sup>er</sup> temps et dans 18 mois, proposer un an et demi derrière. Aujourd'hui, la proposition qui est faite de notre côté et aussi avec le dialogue qu'on a pu avoir Damien, ce serait un contrat d'un an et demi dans un 1<sup>er</sup> temps pour poursuivre sa mission de conseiller numérique. Et on refera le point dans un an et demi. On attend sa décision d'ici mercredi soir.

### **2- Communication**

De nombreuses informations ne sont pas mises à jour ou ne sont pas diffusées sur les différents supports de communication de la commune.

Voici quelques exemples :

Sur le site internet de la commune

- la Poste est toujours indiquée rue Kroez Person alors que le changement date du 5 septembre 2022 (depuis 8 mois),
  - le formulaire des nouveaux résidents indique une date d'arrivée sur la commune en 2019 et aucune cérémonie n'est annoncée en 2023
  - la page sur l'agriculture promise avec l'adhésion aux Agriculteurs de Bretagne le 14 décembre 2020 est toujours inexistante
    - l'application mobile IntraMuros lancée en novembre 2021 par Pontivy Communauté n'apparaît pas sur notre site et n'est jamais valorisée.
- Par contre, les mutuelles communales sont surreprésentées depuis la validation des conventions

Groupama et Mba le 27 sept 2021 : dans l'affichage légal numérique de la mairie, se trouvent une publicité sur un test d'audit de la Mba et l'invitation à l'AG de Groupama à Pontivy

**ICI,  
VOUS POUVEZ TESTER  
VOTRE AUDITION GRATUITEMENT LE  
08/03/23  
au 73, Rue Nationale  
à PONTIVY**

Inscriptions auprès de votre conseiller MBA Mutuelle, sur le site [mbamutuelle.com](http://mbamutuelle.com) ou en appelant le 02 99 29 66 00.  
ou 06 73 89 24 37

**m.b.a**  
MUTUELLE  
QUI VOUS PROTÈGE D'AUSSI PRÈS ?

Groupama  
MUTUELLE

**INVITATION  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
2023**

Nous vous rappelons la date de l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale PAYS DE PONTIVY :

**Jeu. 20 avril 2023 à 19h00**  
**PALAIS DES CONGRES, SALLE PONDI**  
**PONTIVY**

Si vous ne l'avez pas déjà fait, l'inscription est toujours possible à votre agence.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, veuillez agréer, cher(e) sociétaire, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Le président**  
**JEAN YVES LE DOUIGET**

0 223 223 223  
06 73 89 24 37

Groupama  
MUTUELLE

15 articles ont été publiés dans l'actualité du site de la mairie - l'article ci-dessous apparait dans les bulletins municipaux n°3, n°4, n°5 et n°6



### MUTUELLES COMMUNALES

Lors du conseil municipal, du lundi 27 septembre 2021, les élus ont approuvé la mise en place de deux mutuelles communales pour tous les Noyalais.

- Sans questionnaire de santé ni limite d'âge, les habitants peuvent souscrire à l'une des mutuelles sélectionnées par les élus.



- Les conseillers des 2 mutuelles, Groupama et Mutuelle Bretagne Atlantique (MBA), restent à votre disposition pour tout renseignement et prise de rendez-vous :

**Groupama** : Emeline MARIO 06 74 61 06 28

**MBA** : Gwenaëlle AMIAUX 06 73 89 24 37

Permanences en mairie 14h à 17h30 :

5 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai et 8 juin 2023

**Question n°2** : Quelles sont vos priorités dans les informations à communiquer aux Noyalais?

Monsieur Lionel ROBERT : « La mutuelle fait partie de nos priorités. Si vous regardez l'écran, on annonce les permanences en mairie pour les 6 mois de l'année. Il faut bien les réinformer pour les 6 prochains mois de l'année. Il y a des choses comme ça, c'est des choses qui sont importantes pour nous. Effectivement il y a des anomalies sur le site notamment des petites coquilles qui restent, des commerçants qu'on sait qu'ils sont partis. On en avait parlé, j'avais échangé avec la personne qui s'occupe de la communication chez nous. Pour le moment, elle est arrêtée donc du coup, c'est mis en stand by puisqu'elle n'est pas remplacée aujourd'hui dans le service. Bruno du Technoal nous donne un coup de main sur la communication mais c'est pas la communication comme elle devrait être faite avec une personne qui était là à 100 %. Effectivement, il y a des choses à rectifier et à revoir là-dessus. La cérémonie n'est pas annoncée en 2023 pour les nouveaux résidents puisqu'elle se fera sans doute fin septembre. Il n'y en a pas eu depuis 2019. C'est aussi une des raisons pourquoi le 2019 est resté puisqu'il n'y a jamais eu de mise à jour.

La page sur l'agriculture, Henri va relancer une nouvelle fois. On s'est dit qu'on la faisait et on est parti sur d'autres dossiers et c'est resté trainer derrière.

L'application Intra Muros, je crois que Bruno y travaillé dessus mais je n'ai pas pu vérifier aujourd'hui. On en parle à chaque réunion de quartier. »

Madame Sylvie MONNET : « Je trouve ça dommage. On n'est pas les seuls à aller voir le site Internet et se rendre compte qu'il y a pas mal de coquilles. Vous êtes quand même une grande équipe et vous pouvez quand même consulter le site et aider les agents municipaux pour la mise à jour. Vous pouvez mouiller la chemise comme le dit si bien Henri et suivre d'un peu plus près ce qui est diffusé par la

commune. Vous êtes quand même responsables en tant que collectivité territoriale de ce qui est diffusé sur le site et Facebook. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Je suis persuadé qu'il n'y avait aucune coquille quand tu étais. »

Madame Sylvie MONNET : « Je t'invite à aller régulièrement sur le site. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « T'inquiète pas, c'est régulièrement ce que je fais. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Au moins, on sait que le site est suivi par des gens. C'est bien ! »

Madame Sylvie MONNET : « Je n'ai pas tout listé. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Tu n'as pas tout listé. Mais on le sait. »

### Question n°3 : Combien de Noyalais adhèrent aux mutuelles proposées

Monsieur Lionel ROPERT : « Combien de noyalais adhèrent aux mutuelles. On le sait c'est un cheval de bataille, tu regrettes qu'on en parle beaucoup. A aujourd'hui, depuis 2023, 92 noyalais ont adhéré à la mutuelle communale. Vous deviez le faire dans le mandat précédent, vous n'avez jamais rien fait, il me semble. Vous aviez bien l'idée. Nous, on l'a fait alors on en fait la promotion parce que ça a permis à 92 personnes de trouver une mutuelle derrière.

### Question n°4 : Plusieurs communes ont choisi une mutuelle communale. Est-ce que Pontivy Communauté pourrait négocier une mutuelle pour les 24 communes ?

Monsieur Lionel ROPERT : « J'avoue que je ne le sais pas car on n'a pas posé la question.

Madame Sylvie GASCHARD : « Moi je fais partie de la commission mutualisation et ça n'a jamais été abordé. Mais ça pourrait l'être, effectivement. A condition que toutes les communes souhaitent aller vers une mutuelle communale ou intercommunale. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Il y a une réglementation là-dessus. »

Madame Sylvie MONNET : « Un certain nombre de communes ont choisi des mutuelles communales et je suis surprise que tout le monde n'ait pas choisi la même mutuelle si vraiment ce sont les meilleurs tarifs. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Juste pour préciser, il y a quand même une réglementation par rapport à la santé communale. On va rentrer un petit peu plus dans le vif du sujet. Sachez que Pontivy n'a pas le droit, les riverains de Pontivy n'ont pas le droit d'obtenir la complémentaire communale, par rapport au nombre d'habitants. Donc j'imagine que si on assemble une quantité de communes, ça va être la même problématique. »

Madame Sylvie MONNET : « Comment expliquer que les différentes communes n'aient pas choisi les mêmes mutuelles. Je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas eu un regroupement des communes pour négocier les tarifs. Il y a peut-être un pallier au niveau du nombre d'habitants »

Monsieur Lionel ROPERT : « Heureusement. Chacun a géré cela dans son coin puisqu'il n'y a pas eu de demande intercommunale. Il me semble puisque tu parlais d'équipe tout à l'heure, je vais te répondre que dans votre équipe vous avez une conseillère communautaire et il n'y a jamais eu l'info qui a été remontée en conseil communautaire pour demander une mutuelle intercommunale. »

Madame Sylvie MONNET : « C'est la question d'aujourd'hui. »

Monsieur Lionel ROPERT : « A aujourd'hui, elle n'existe pas, la question n'a jamais été posée donc chacun a travaillé dans son domaine, dans son quartier, effectivement. Ce que je trouve dommage, c'est qu'on nous reproche de trop communiquer là-dessus alors que ça sert aux noyalais et que vous voulez que ce soit intercommunal. »

Madame Sylvie MONNET : « Il y a quand même une disproportion entre la communication que vous faites sur les mutuelles et le reste des informations comme le changement des compteurs d'eau qui n'a pas été faite. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Tu as dû recevoir un courrier de la STGS. »

Madame Sylvie MONNET : « La communication est faite sur les autres communes, je ne vois pas pourquoi on le ferait pas. »

Monsieur Lionel ROPERT : « On peut prendre du bon chez les autres mais les autres viennent prendre du bon chez nous aussi. Tout n'est pas parfait chez les autres sinon ça se saurait. On continuera à communiquer sur notre mutuelle. Mais ça n'empêchera pas qu'on mette à jour le reste. Je suis d'accord. »

### 3- Subventions aux associations

Lors du CM du 23 janvier 2023, vous deviez nous transmettre le tableau du nombre de licenciés ou adhérents par catégorie, pour comparer 2023 avec les années précédentes.

Quand allons-nous le recevoir ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Vous l'avez reçu vendredi par un mail de Gwénaëlle. Sachez que tous les dossiers de subvention ont été contrôlés par moi-même et donc tous les dossiers sont complets pour toucher les subventions. Et ceux qui n'avaient pas fait de demande, n'auront pas de subvention cette année. »

### 4- Affichage légal sur le site internet de la mairie

Monsieur Lionel ROPERT : « Gwénaëlle a travaillé dessus et je lui passe la parole. »

Madame Gwénaëlle RAYMOND : « Dans le cadre du RGPD, il faut faire extrêmement attention à l'anonymisation des données. Effectivement aujourd'hui, cela concerne tous les arrêtés, délibérations, conseil et autres. Les scans, c'était au niveau du service urbanisme où les documents n'étaient pas renommés. J'ai vu avec Catherine et Romy qui nommeront maintenant les documents et on va anonymiser les arrêtés. On enlèvera le nom du pétitionnaire, ainsi que leur adresse pour ne laisser que le terrain pour lequel la demande a été déposée. »

#### Sylvie GASCHARD

Dans le cadre du CCAS, l'assistante sociale de secteur a repris contact avec nous. Dans le cadre d'une nouvelle convention mise à jour, des permanences sociales vont être mises en place à raison d'un ½ journée par mois vraisemblablement le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois. Des permanences sociales à destination de la population noyalaise.

#### Dominique QUÉRO

En ce qui concerne les travaux dans le parc du Coguen, la tyrolienne qui était budgétisée à 25 000 €, a été obtenue à 21 519 €. Elle sera posée avant fin août.

Travaux de peinture de l'école Dolto : budgétisés à 23 200 €. Ils seront réalisés à hauteur de 20 271 €. Création de cloisons afin d'isoler et sécuriser l'accès aux produits ménagers et petits matériaux du centre de loisirs. Ce sera réalisé en interne par le service technique pour un budget de 4 500 €.

Remplacement éclairage et radiateurs en interne, travaux réalisés par le service technique. Remplacement des chauffages électriques énergivores et pas très confortables par des radiateurs à fluide et dalles radiantes.

Remplacement néons effectué en partie à la salle Artus, classe maternelle de l'école Dolto, restaurant scolaire pour un budget de 6 000 €.

L'abri aux services techniques pour véhicules : travaux réalisés avant la fin octobre pour un budget de 30 000 €. On attend la demande d'autorisation de travaux.

Peinture au presbytère sur les fenêtres : les travaux seront réalisés avant fin septembre pour une somme qui avait été budgétisée de 13 000 € et pour un retour de devis de 9 750 €

Fenêtres de la cantine : les travaux débiteront début juillet pour un montant budgétisé de 6 300 € et un retour de 6 243 €

Peinture au plafond de la cuisine du restaurant scolaire réalisée avant les vacances pour un budgétisé de 4 500 € et pour un retour de devis de 2 478 €

Installation de stores occultants à la salle Artus pour 1 872 €

Travaux en continu pour la mise en accessibilité des bâtiments courant juillet

#### Michelle LE DOUGET

Pour la commission commerce, nous organisons le 16 juin, la fête du Coguen avec pour l'animation musicale Olivier Vivencos, Los Glochos et le DJ Thierry Le Nagard qui viendra bénévolement. Un marché artisanal va être mis en place et le feu d'artifice à la fin de la soirée.

1<sup>er</sup> juillet, place de l'église, le marché d'été trimestriel.

Le 1<sup>er</sup> septembre au parc du Coguen avec les enfants du CME, nous allons mettre en place un cinéma d'extérieur. Les enfants ont choisi le film « Nos jours Heureux », un film sur les colonies de vacances. Des food trucks vont être mis en place, glaces et chichis.

1<sup>er</sup> octobre avec l'aide de la randonnée noyalaise, nous ferons une marche au profit d'une association caritative. L'association sera définie lors de la prochaine commission qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

Et pour finir, le 10 décembre, le marché de Noël.

### **Laurent NICOLAS**

Concernant la commission consultative, les réunions de quartier se poursuivent. Les 2 dernières en date, ce samedi, 2 quartiers ont été vus : le quartier de Guénolay et ses alentours et le quartier de Quelloué, Kerbellec et Kerjoli. Les problématiques qui reviennent : toujours la vitesse excessive. Avec la nature qui prend de l'ampleur au printemps, les problèmes de visibilité aux intersections, les numérotations des maisons, la gestion des eaux de ruissellement lors des orages avec une attention particulière demandée au niveau du curage des fossés. En point positif, les déchets, nette amélioration depuis la modification de la périodicité de passage.

L'accès au tout à l'égout demandé sur le quartier de Kerlebaut puisque le chemin de Kerlebaut à moins de 100 m est équipé au tout à l'égout.

Les prochaines réunions de quartier reprendront après l'été avec notamment Rescourio, Sainte Noyale et la dernière, on fera une générale, salle Artus.

### **Henri DOMBROWSKI**

Pas grand-chose de plus sur le Valvert.

On vient de recevoir l'esquisse pour la réfection de la cité des Sports. C'est dans les tuyaux et ça démarre bien. Il y a 2 à 3 bricoles à la marge qui seront améliorées notamment la matérialisation de places de stationnement.

### **Claudine LE GARGASSON**

Concernant la commission scolaire, une table de ping-pong va être installée mercredi prochain à l'école Françoise Dolto ainsi que des rideaux occultants dans la salle de jeux au centre de loisirs, les anciens étaient très abimés avec la canicule dernière.

Seront également installés 2 sèche-mains ludiques, 1 à Dolto et 1 au centre de loisirs afin d'éviter le gaspillage de papier. Ils seront installés par le service technique que je remercie.

Les mini-camps pour l'été prochain sont complets à ce jour, excepté quelques réservations (mini-camp des petits à Bieuzy).

Une commission des affaires scolaires et périscolaires aura lieu début juin afin de proposer les nouveaux tarifs de cantine et de garderie appliqués à la rentrée de septembre.

Le panneau de sécurité routière à la demande de Sacha FOUCAULT et Tilio HENO lors du CME de l'année passée, a été livré la semaine dernière. Suite au concours de dessins le concernant, c'est le dessin de Lancelot DUQUESNEL qui a été choisi. La commission donnera également son avis quant à son emplacement.

La prochaine plénière aura lieu le 16 juin prochain sur laquelle se déroulera également le tirage du jury d'assises.

---

Monsieur Lionel ROPERT : « Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 9 juin 2023 à 18h avec exclusivement à l'ordre du jour les élections sénatoriales pour pouvoir présenter la liste. Tous les conseils municipaux doivent se réunir ce jour-là pour présenter la liste des électeurs qui votera aux sénatoriales au



mois de septembre. Le conseil municipal suivant sera début juillet, le 3 juillet. On réunira courant du mois de juin, la commission du personnel pour statuer sur un point qu'on avait déjà échangé lors de la dernière commission par rapport à l'organisation des services et notamment l'ouverture le samedi matin de la mairie.  
»

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance  
Philippe LE CORNEC

Le Maire  
Lionel ROPERT